

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

SÉANCE RÉGULIÈRE

10 février 2003

PROCÈS-VERBAL

5^e SÉANCE

DATE : Le 10 février 2003

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salon Jean-Alie

PRÉSENCES : **Membres**

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (# 15)

M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (# 8)

M. Richard Jennings, conseiller districts de Deschênes (# 3)

M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne

M. Philippe Thompson, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes-ressources

M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme

M. Daniel Le Pape, chargé de planification

AUTRE :

M^{me} Stéphanie Boisvert

ABSENCE MOTIVÉE :

M. Pierre Levert, citoyen

1. Mot de bienvenue du président

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 45 et présente M^{me} Stéphanie Boisvert, commissaire agroalimentaire à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.

On souhaite obtenir, lors d'une prochaine séance, de l'information sur les raisons de la forte hausse de la taxe municipale en zone agricole.

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, en ajoutant deux sujets à l'article varia :

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002
4. Signature du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002
6. Date de la prochaine assemblée (10 mars 2003)
7. Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais
8. État d'avancement de l'exercice de caractérisation du territoire de la Ville de Gatineau
9. Parole aux citoyennes et citoyens
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner à M. Guy Pruneau le lot 1 371 293, du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Lorrain (route 366) et ayant une superficie de 3 162,2 mètres carrés et ce, dans le but de lotir et construire trois habitations unifamiliales isolées, district Bellevue (# 13), secteur Gatineau
11. Demande d'appui à la Ville de Gatineau en vue de la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 23-1 partie du rang 1, Canton de Buckingham, district de Masson-Angers (# 16), secteur Masson-Angers
12. Varia :
 - a) Exemple d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le cas de Fort-Coulonge
 - b) Site de protection en zone agricole
13. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2002

Aucune question n'est soulevée.

Par ailleurs, on souhaite qu'à l'avenir les décisions rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les dossiers de la ville de Gatineau soient déposées à titre d'information.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 10 mars 2003.

On demande de vérifier l'intérêt de M. Pierre Levert à poursuivre sa participation à titre de membre du comité consultatif agricole. On note que M. Levert a assisté à une seule séance sur cinq qui ont été tenues jusqu'à maintenant.

On échange sur la pertinence d'ajouter deux (2) membres au sein du Comité soit un membre du conseil municipal et un membre producteur agricole.

CONSIDÉRANT QUE le mandat qui a été confié au comité consultatif agricole est étendu et important;

CONSIDÉRANT QUE le nombre et surtout la nature des dossiers à traiter sont passablement spécialisés et forts complexes;

CONSIDÉRANT QUE le territoire agricole de la ville de Gatineau occupe une superficie importante et engendre des retombées économiques appréciables :

R-CCA-2003-02-10/1

Que ce comité recommande au conseil d'ajouter deux (2) nouveaux postes de membre au sein du Comité consultatif agricole soit un membre du conseil municipal et un membre producteur agricole.

ADOPTÉE

7. Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais

À la suite d'une brève mise en situation M^{me} Stéphanie Boisvert explique la mission de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais et donne quelques explications sur son rôle, son conseil d'administration et son mandat en insistant sur les activités de promotion et de valorisation de l'agroalimentaire à laquelle la table collabore.

M^{me} Stéphanie Boisvert souligne qu'un siège d'observateur, réservé à la ville de Gatineau, a été ajouté au conseil d'administration de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais. M^{me} Boisvert mentionne également que l'assemblée générale qui aura lieu ce printemps acceptera sans doute de transformer ce siège d'observateur en siège de membre régulier du conseil d'administration.

Départ de M^{me} Stéphanie Boisvert

8. État d'avancement de l'exercice de caractérisation du territoire de la Ville de Gatineau

On mentionne qu'un premier rapport dans le cadre de l'exercice de caractérisation du territoire de la ville de Gatineau sera complété d'ici la fin février 2003. On souligne qu'une présentation de ce rapport, par les consultants, sera faite à la séance du CCA du 10 mars prochain.

9. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté (e).

10. Demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner à M. Guy Pruneau le lot 1 371 293, du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Lorrain (route 366) et ayant une superficie de 3 162,2 mètres carrés et ce, dans le but de lotir et construire trois habitations unifamiliales isolées, district Bellevue (# 13), secteur Gatineau

Après avoir constaté qu'il n'est pas possible de pratiquer des activités agricoles sur les terrains visés par la demande d'aliénation formulée par M. Guy Pruneau et constaté également que ce projet de construire trois habitations unifamiliales isolées ne viendra pas nuire aux activités agricoles pratiquées à proximité, les membres du CCA formulent la recommandation suivante :

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite acquérir le lot 1 371 293, du cadastre du Québec afin de le subdiviser et de créer trois nouveaux lots ayant façade sur le boulevard Lorrain et apte à recevoir trois habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente requête a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'ex-ville de Gatineau et que celle-ci appuyait la requête du propriétaire à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle démontre que le lot 1 371 293, du cadastre du Québec est totalement desservi par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans un environnement où le potentiel de développement agricole est faible et que le développement résidentiel est présent depuis plusieurs années dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les services d'égout et d'aqueduc sont présents sur le boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE la présente requête n'aura aucun effet négatif sur la zone agricole permanente située au nord du chemin Saint-Thomas et à l'est du ravin boisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement et de construction sont conformes aux règlements en vigueur :

R-CCA-2003-02-10/2

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la requête d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1 371 293, du cadastre du Québec situé en façade du boulevard Lorrain, et ceci, afin d'autoriser la construction de trois habitations unifamiliales isolées, district Bellevue (# 13), secteur Gatineau.

ADOPTÉE

11. Demande d'appui à la Ville de Gatineau en vue de la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 23-1 partie du rang 1, Canton de Buckingham, district de Masson-Angers (# 16), secteur Masson-Angers

À la suite de l'examen du dossier relatif à la demande d'appui d'un projet de construction d'un bâtiment commercial sur le lot 23-1 partie du rang 1, Canton de Buckingham les membres du CCA reportent la formulation d'une recommandation à une prochaine séance.

On demande d'obtenir, de la part du requérant, plus de détails sur le projet de construction prévu sur ce lot (plans préliminaires de développement relatif à l'aménagement du terrain, la localisation du bâtiment projeté, croquis et plans de construction, approvisionnement en eau potable, disposition des eaux usés, etc.).

12. Varia :

a) Exemple d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le cas de Fort-Coulonge

On dépose à titre d'information copie d'un article de presse relatif à une décision, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de démolir une maison située sur le chemin de la Chute, dans le canton de Mansfield à Fort-Coulonge

b) Site de protection en zone agricole

Un membre soulève la problématique concernant les « sites de protection en zone agricole ». Il cherche à obtenir des précisions sur leur définition, leur constitution, leurs normes, leurs critères et leurs dispositions.

On suggère qu'une vérification soit faite et qu'au besoin un représentant du Ministère soit invité à une prochaine séance.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 30.